

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 25 JUN 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 2

Nb. d'absents : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 33/1573 :

Choix du mode de gestion du service public du stationnement payant sur voirie et en ouvrage

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Madame AHO NIENNE Sandrine).

ABSENTS :

MM. TIONOHOUE Sabrina, MINATCHY Mariot, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, VAYABOURY Jean Patrick, RAYMOND Edmée, TAYLLAMIN Patricia, BELLON Stéphen, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 28 juin 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2024.



Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-33-1573-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Affaire n°33/1573 : Choix du mode de gestion du service public du stationnement payant sur voirie et en ouvrage.

Direction des Travaux de Voirie et des Espaces Publics - Direction Générale des Services Techniques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L 1410-1 et suivants relatifs aux contrats de concession, dont font partie les délégations de services publics ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants portant sur les délégations de service public ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1411-19 portant sur les délégations de service public confiées à des SPL ;

Vu le Code de la Commande PUBLIQUE et notamment ses articles L.1121-1 et suivants, L.3100-1 et suivants, et L. 3221-1 et suivants ;

Vu le rapport de présentation sur le choix du mode de gestion et le principe de recours à une délégation de service public à la SPL OPUS, présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service public de stationnement payant sur voirie et en ouvrage, annexé à la présente délibération ;

Vu le rapport de synthèse annexé à la présente délibération ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 18 juin 2024.

Considérant que le contrat d'exploitation pour la gestion du service public de stationnement payant sur voirie sur le territoire de la commune de Saint-Pierre arrivera à échéance le 31 janvier 2025 ;

Considérant que c'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.1411-19 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le mode de gestion qu'il estime le plus adapté du futur service public « stationnement payant sur voirie et en ouvrage », ainsi que sur les caractéristiques des prestations qui devront être assurées ;

Considérant que le rapport de présentation sur le mode de gestion annexé à cette délibération a pour objectif :

- d'éclairer le conseil municipal sur les modes de gestion envisageables pour le service public de stationnement, sachant que le choix entre ces différents modes de gestion résulte de considérations d'ordre juridique, technique et financier ;
- de présenter les principales caractéristiques des missions qui seraient confiées au futur exploitant du service ;

Considérant que sur la base des données contenues dans ce rapport, visant à déterminer le mode de gestion optimal pour la réalisation et l'exploitation du service public du stationnement payant sur voirie et en ouvrage, il apparaît que celui-ci soit la gestion déléguée à la SPL OPUS prenant la forme d'une concession et plus spécifiquement d'une délégation de service public.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER le principe du recours au contrat de concession confié à la SPL OPUS, sous la forme d'une délégation de service public, pour la gestion du service public du stationnement payant sur voirie et en ouvrage à compter du 1^{er} février 2025 sur le territoire communal ;**
- **D'APPROUVER le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le concessionnaire telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation ci-annexé ;**

Accusé de réception en préfecture 974-219740164-20240625-33-1573-DE Date de télétransmission : 27/06/2024 Date de réception préfecture : 27/06/2024

- De l'AUTORISER lui, l'élu délégué, le Directeur Général des services ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à PROCEDER à tout acte juridique pour la passation de ladite concession de service.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-33-1573-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024